

Discours de Franco Maria Malfatti (Strasbourg, 14 mars 1972)

Légende: Le 14 mars 1972 à Strasbourg, Franco Maria Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes du 1er juillet 1970 au 21 mars 1972, explique au Parlement européen les raisons de sa démission et les circonstances dans lesquelles elle a lieu.

Source: Information à la presse, IP (72) 56. [s.l.]: Commission des Communautés européennes, 1972. 5 p.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_franco_maria_malfatti_strasbourg_14_mars_1972-fr-d67de313-65c1-4232-97cb-2d5c909e7b1e.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Discours de Franco Maria Malfatti, Président de la Commission des Communautés européennes devant le Parlement européen, à Strasbourg, le 14 mars 1972

En ma qualité de président de la Commission des Communautés Européennes, j'ai demandé à faire au Parlement Européen, comme il se doit, une déclaration concernant ma démission.

Au-delà de tout aspect personnel, il s'agit là d'un problème qui regarde le bon fonctionnement des institutions communautaires, et notamment de la Commission.

C'est dans cette perspective que je désire donner au Parlement Européen tous les éclaircissements nécessaires.

A. J'ai été nommé Président de la Commission pour une période de deux ans.

- Pour ma part, j'ai accepté cette charge pour une période de deux ans, en déclarant dès le début qu'au terme de ma présidence, je reviendrais en Italie pour continuer ma bataille politique.

- J'estime que la Commission, qui constitue le moteur de la construction européenne, oeuvrant en collaboration avec les autres institutions communautaires et avec toutes les forces de nos pays, est une institution politique chargée de tâches bien précises : formuler des propositions de nature à faire avancer la construction communautaire et défendre les traités. Afin que son rôle politique soit maintenu, il est nécessaire que ces hommes politiques soient prêts à en faire partie. Pour que cela se réalise, donc dans l'intérêt de l'institution elle-même, il est nécessaire que ces hommes politiques puissent continuer à agir comme tels après avoir fait partie de la Commission.

- J'estime, en outre, que la lutte pour la construction européenne n'est l'apanage exclusif de personne, ni d'un homme, ni d'une institution, mais que cette lutte doit au contraire être menée par tous les citoyens, par toutes les forces politiques et sociales, par toutes les institutions nationales et communautaires. Telle est la condition de notre réussite. Telle fut ma première déclaration au Parlement Européen, le 8 juillet 1970.

- Quand, il y a deux ans, j'acceptai ma nomination de Président de la Commission, je vins à Bruxelles pour servir la cause européenne. En retournant à la vie politique nationale, je compte pouvoir continuer à servir, dans les années à venir, la cause européenne, qui est également indissociable des intérêts fondamentaux de mon pays, comme de ceux des autres pays de la Communauté.

B. Je voudrais maintenant tirer au clair la situation juridique en ce qui concerne la présidence de la Commission après ma démission effective. Je dis après ma démission effective parce que, jusqu'à cette date, la situation est régie par le règlement intérieur de la Commission, qui prévoit qu'en cas d'absence du président, ses fonctions sont exercées par le vice-président désigné par ledit règlement.

Cette désignation s'effectue sur la base d'un critère de rotation fixé par la Commission au début de son mandat. Nous divisâmes les 24 mois prévus pour ma présidence en trois périodes de huit mois, en commençant par le vice-président Mansholt, en poursuivant par le vice-président Barre et en terminant par le vice-président Haferkamp. Nous nous trouvons maintenant dans les huit derniers mois, et par conséquent les fonctions de président seront exercées pendant la durée de mon congé par le vice-président Haferkamp.

La situation qui résulte de la démission du président est en revanche expressément prévue par le traité. L'article 14 du traité de fusion des exécutifs fait obligation aux Etats membres de nommer un nouveau président après consultation de la Commission. Cette obligation est indépendante de mon remplacement en tant que membre italien de la Commission. Telle est la situation juridique dont découle le mécanisme qui assure en tout état de cause le bon fonctionnement de la Commission.

C. J'en viens maintenant à la situation politique au moment où se situe ma démission. Ce moment n'est pas marqué par une crise de la Communauté, mais par son renforcement indubitable. A notre satisfaction générale, nous sommes à la veille de la création des institutions de la Communauté à dix. Pour parvenir à ce

but, qui est capital pour l'avenir de l'Europe unie, la Commission a apporté sa pleine contribution.

Durant ces deux années, la construction européenne a progressé plus que jamais. Nous avons réalisé l'élargissement des Communautés, c'est-à-dire l'objectif constant pour lequel se sont battues depuis des années les forces démocratiques européennes. Le rôle de la Commission ne peut être méconnu par personne. Il a été décidé de créer l'union économique et monétaire dans les dix années à venir. Cette décision a été prise sur la base de nos propositions, parfois critiquées, mais qui tendaient consciemment à rendre possible un accord qui, sans cela, eut été impossible. Et si, il y a une semaine, nous avons franchi le premier pas décisif dans cette direction, c'est encore une fois sur la base de nos propositions réalistes. Pour la première fois dans son histoire, la Communauté a commencé à prendre en son nom propre une position individualisée sur la scène monétaire internationale.

Ces deux années ont vu mettre en route le processus de coopération politique qui, après maintes discussions, n'était jamais parvenu à prendre son essor depuis la lointaine année 1963. Mais, à la différence des plans établis alors, ce processus a débuté aujourd'hui, non pas en dehors des institutions communautaires, mais en coopération avec celles-ci. Il est vrai que nous n'avons pas atteint tous nos objectifs dans ce domaine, mais c'est un succès indubitable que la Commission ait été associée aux travaux pour la préparation de la Conférence sur la sécurité européenne.

Sur le plan des responsabilités extérieures, c'est à la Commission que revient le mérite de l'initiative qui a consisté à proposer, et cela depuis mars dernier, la grande négociation multilatérale de 1973 pour la révision des relations économiques internationales, que l'on qualifie improprement de "second Kennedy Round".

Enfin, ce n'est pas la première fois depuis la naissance de la Communauté que les chefs d'Etat et des gouvernements se réunissent, mais c'est la première fois que la Commission est associée dès le premier instant à la préparation de la rencontre au sommet.

Ce que je présente ici n'est pas un bilan, et encore moins une manifestation de triomphalisme, c'est une contribution objective - je l'espère - dont l'objet est de faire le point de ce que nous avons fait ensemble durant ces deux années et de préciser où nous sommes parvenus.

J'ai par conséquent la conviction profonde de ne pas laisser une Commission affaiblie, mais au contraire une Commission qui a assumé, et qui, j'en suis certain, continuera d'assumer correctement et pleinement son rôle de promoteur d'initiatives politiques.

J'ai été désigné pour faire partie de la Commission en tant qu'homme politique, je suis resté tel dans ma responsabilité de président de la Commission. Je crois qu'il est de l'intérêt d'une institution comme la Commission, en l'absence d'élection du Parlement européen au scrutin direct, de permettre à des hommes politiques nationaux d'assumer des responsabilités politiques communautaires, afin de s'intégrer de la sorte pleinement dans la vie politique de chacun des pays membres de la Communauté.

C'est dans ces conditions que j'ai accepté le mandat de deux ans à la présidence de la Commission, et c'est dans ces conditions que j'ai pris, devant le fait exceptionnel des élections anticipées en Italie, la décision d'abréger, à mon grand regret, mon mandat de président de la Commission. L'engagement que je prends devant cette assemblée est de poursuivre, dans les années à venir, mon action politique en faveur du grand objectif démocratique de l'Europe unie.